

VENT d'OVEST

CTL du 22 novembre 2018 :



Compte Rendu des Débats

En réponse aux déclarations liminaires :

Sur les frais kilométriques, le Directeur a essayé de faire diversion en parlant des frais de nuitée, dont la revalorisation est déjà actée. A la fin, il a annoncé faire remonter à la Direction Générale notre revendication (soutenue par Solidaires) de voir aligner les remboursements de frais kilométriques sur le barème retenu par l'Administration Fiscale dans les déclarations de revenus. En attendant, il conseille d'utiliser les véhicules de service le plus possible, d'autant que l'utilisation insuffisante (moins de 13 000 kms/an) entraîne immédiatement le retrait du véhicule!

Sur les horaires variables, dont il avait acté l'an dernier une revue générale, le Directeur a confirmé qu'une consultation des agents aurait lieu.

Ordre du jour du CTL

Les ponts naturels :

L'Administration propose de retenir 2 ponts naturels : 31 mai et 16 août 2019.

En réponse à la déclaration liminaire de la CGT, qui demande une autorisation d'absence générale le 24 décembre 2018 (Cf. déclaration ci-dessous), la Direction s'y refuse mais confirme ses propos tenus en novembre 2017, suite à nos observations sur ce point.

Ainsi, la CGT a obtenu confirmation que **les agents sédentaires, dont les sites seront fermés le 24 décembre 2018, peuvent demander une autorisation d'absence exceptionnelle** (sauf dans le cas où ils en auraient déjà bénéficié le 30 avril dernier). La CGT rappellera à tous les agents concernés de ne pas poser de jours de congés ce jour-là, mais de demander une autorisation d'absence. Seul point faisant l'objet d'un vote, CGT et Solidaires se sont abstenus sur les ponts naturels.

La préfiguration du Télétravail :

Après présentation du point d'étape, réalisé par la Direction mi-juin 2018 auprès des télé-travailleurs et de leur chef de service, **la CGT** demande des précisions sur les raisons qui ont conduit à refuser aux collègues de passer à deux jours en septembre dernier, « trop de travail à ce moment-là pour le service RH ». La Direction confirme que même en l'absence de la généralisation du télétravail au 1er janvier 2019, les agents qui participent à la préfiguration pourront cette fois passer à deux jours. Sur la partie relative aux avantages tirés du télétravail, la CGT relève des formulations hasardeuses qui prêtent le flanc à des interprétations variées. Ainsi à propos du transport, « *le gain de temps peut être affecté à l'étude des dossiers* », ou encore « *Concentration plus accrue indispensable pour finaliser la qualité des dossiers* ». Ces phrases laissent penser que le télé-travailleur dépasse sa journée de 7h42, ou encore que les non télé-travailleurs, ne disposant pas d'une concentration suffisante, font du travail de moins bonne qualité... Le Directeur a reconnu que ces formulations pouvaient prêter à confusion et qu'elles seraient réécrites.

A l'avenir les futurs télé-travailleurs bénéficieront au bureau d'une station d'accueil pour l'ordinateur portable. La **CGT rappelle** également la nécessité pour la BEP de bénéficier d'un double-écran.

Nous avons également insisté sur le droit à la déconnexion pour les télé-travailleurs. Nous regrettons que l'alerte-flash qui sera mise en place pour les connexions entre 20h et 7h ne soit pas bloquante.

Ce serait pourtant une mesure de protection des agents en difficulté. Nous avons insisté sur la différence entre le statut du télé-travailleur et celui de travailleur itinérant (ex: Vérificateur).

Dans la convention mise en place , le télé-travailleur s'engage sur des horaires précis dans le cadre des plages des horaires variables. Ne pas travailler sur les heures signées dans la convention et récupérer en soirée, serait en effet non seulement une faute pour l'agent mais également un signe parmi d'autres que l'agent est en difficulté suite à une surcharge de travail

Présentation d'un plan de prévention des attentats :

La Direction a présenté l'esquisse d'un guide. la DGFIP étant une « cible molle », la Direction se donne un peu de temps pour le finaliser. La CGT n'est pas intervenue sur ce point mais nous restons convaincus que 20 ans de politique antisociale et une politique internationale belliqueuse n'aident pas à une prévention optimale du terrorisme ...

Points divers non inscrits à l'ordre du jour : comment sont fixés les objectifs d'une brigade?

Actuellement, les objectifs d'une brigade sont plafonnés à 105 dossiers, limite admise à ce que peut suivre un chef de Brigade. Ainsi dans une équipe composée de 9 vérificateurs, chacun ne peut avoir que 11,7 dossiers en moyenne, alors que pour une brigade de 8 vérificateurs la moyenne est de 13,1. En résumé, plus il y a de vérificateurs, moins il y a de dossiers à rendre individuellement. La Direction « *aimerait* » pouvoir harmoniser les objectifs entre vérificateurs mais pour y arriver il faudrait que toutes les brigades soient à 8 agents. Entre autres problèmes, la diversité des portefeuilles ne s'y prête pas. Donc, pas de solution à ce jour.

Déclaration Liminaire

Monsieur Le Président,

Monsieur Denis Kessler dans Challenges le 4 octobre 2007 rêvait « *de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance* ». En effet, quelle ignominie pour ceux-là qui, compromis par leur choix de classe " *plutôt Hitler que le Front Populaire* », avaient dû céder une partie de leurs prérogatives après leur défaite et le rôle de la CGT réunifiée dans la Résistance ! Les deux dernières mesures les plus symboliques sont la Sécurité Sociale et le Statut Général des Fonctionnaires.

Depuis des années, les gouvernements successifs s'attaquent consciencieusement à la Sécu, nous n'en ferons pas la triste liste ici. C'est dorénavant le tour des Fonctionnaires : retraite, droits à mutation, règles de gestion, notation, sanction, rémunération. Tout est revu avec deux objectifs intermédiaires : tirer encore un peu plus la situation des salariés vers le bas, limiter la capacité des fonctionnaires à s'opposer à des ordres illégaux, à s'indigner face à une politique si douce envers les plus riches, et si dure envers les plus pauvres... L'objectif final étant bien entendu de maximiser les revenus de nos grands capitalistes.

C'est dans ce contexte que, cette année encore, plus de 2 000 emplois seront supprimés à la DGFIP.

Dans une récente déclaration, le Directeur Général se félicitait de donner tort aux syndicats alarmistes, passésistes et rétrogrades qui anticipaient des suppressions encore plus massives dès 2019.

Depuis le temps que nous l'affirmons, il se rend enfin à l'évidence que nous sommes rendus à l'os. Malgré la volonté gouvernementale de supprimer bien plus d'agents titulaires, notre Administration a bien du mal à y arriver avec sa structuration actuelle.

L'information diffusée cet été par la CGT, sur le projet de fusions de DDFIP, de disparitions massives de trésoreries, de fusions des SIE et des SIP et de liquidation de nos sites des centre- villes, a surtout montré par la précision des informations données que de nombreux cadres dirigeants de notre Administration s'inquiètent de la profonde déstructuration du sens même de notre conception du service public. De manière flagrante, une partie des cadres ne soutient plus notre Direction Générale

Cependant, il nous faut bien le reconnaître, Monsieur Kessler, dans ses rêves les plus fous, restait bien modeste. Dans son Nouveau Monde, c'est l'Ancien Régime fiscal que le gouvernement s'apprête à restaurer.

De nombreuses études ont déjà eu lieu sur ces entreprises qui payent d'autant moins d'IS quelles sont grandes. La même situation se met en place pour les particuliers.

Entre la réforme de l'ISF en IFI qui amoindrit de manière significative la base d'imposition de cet impôt et profite donc aux plus riches, le plafonnement de l'imposition des revenus financiers, la fin de l'exit tax, et ce prélèvement à la source qui anticipe la fusion future de l'IR et de la CSG et donc la fin du dernier impôt progressif, nous revenons bien à un système où une caste est de fait exonérée du financement du bien public.

Monsieur Warren Buffet, dans une interview à CNN le 19 juin 2005, déclarait: « *Il y a une lutte des classes, évidemment, mais c'est ma classe, la classe des riches qui mène la lutte. Et nous sommes en train de gagner* ». Bien évidemment, nous partageons la première partie de son propos, il y a bel et bien une lutte des classes. En revanche, et quel que soit le résultat des élections professionnelles à venir, la CGT fera son possible pour donner tort à la deuxième partie de son propos.

Mais revenons aux sujets concrets qui seront évoqués à l'occasion du dernier CTL de cette mandature. Nous souhaitons apporter des commentaires sur ces différents points.

Tout d'abord, s'agissant du télétravail, une phrase du rapport nous inquiète plus particulièrement, à savoir: "*le gain de temps obtenu peut être affecté à l'étude des dossiers à domicile*". Nous reviendrons plus largement sur les autres points lors des discussions, mais ce point met bien en évidence ce que nous craignons. Ainsi donc, le temps gagné en transport par les agents ne devrait pas être consacré à la vie privée mais bien au travail. De là à demander un effort de productivité supplémentaire aux collègues concernés, il n'y a qu'un pas que certains voudraient bien franchir. Les journées de travail à la maison seraient-elles plus longues que les journées de travail au bureau ?

Nous nous interrogeons également sur l'impossibilité pour les agents bénéficiant d'une journée en télétravail, lors de la première phase de test, de passer à deux jours en septembre 2018, quand bien même ils auraient démontré leur capacité à s'organiser. Dans le même temps, des collègues pouvaient directement demander deux jours. L'explication sur la nécessité de rédiger de nouveaux contrats n'est guère convaincante puisqu'il y en a eu de toute manière.

De façon plus générale, s'agissant de l'organisation du travail, lors du CTL du 29 novembre 2017, en réponse à une demande de la CGT, la Direction avait donné son accord de principe pour une consultation des agents sur les horaires variables en 2018. Depuis, 12 mois ont passé et, telle sœur Anne, nous ne voyons rien venir.

Sur les ponts naturels, toujours lors du même CTL la Direction avait indiqué, pour les agents concernés par la non harmonisation des ponts naturels entre les différentes directions de l'inter-région, que "*des solutions seront examinées au cas par cas en fonction des agents*". Nous constatons que la quasi-totalité des 15 directions ont opté pour un pont naturel le 24 décembre, plusieurs avaient aussi choisi le 30 avril 2018. Aucun message particulier ne semble avoir été adressé aux agents concernés. Ce sont des dates qui s'ajoutent aux ponts naturels déjà décidés pour la Dircofi Centre-Ouest.

Considérant que l'ensemble de nos services a été mis à rude épreuve cette année avec :

- pour les vérificateurs l'obligation de passer cette année à 14 dossiers,
- pour les cellules d'appui et les IP de brigades, l'obligation de suivre tous ces dossiers supplémentaires,
- pour l'Animation et la cellule alpage, idem,
- pour les services du contentieux, outre ces nouveaux dossiers, les tâches supplémentaires liées à la fusion des deux Dircofi et toujours non totalement apurées à ce jour,
- pour la BEP, l'obligation de fournir 15 % de 3909 supplémentaires avec un agent en moins,
- pour le service RH et plus largement la Division Ressource, les conséquences de la fusion avec un agent en moins sur le dernier quadrimestre, ainsi que les travaux préparatoires au transfert d'une partie de la mission à St Brieuc et la préparation des élections.

Nous demandons que Monsieur le Directeur, dans sa grande bienveillance, accorde une journée exceptionnelle d'autorisation d'absence à tous les agents de la Dircofi Centre-Ouest le 24 décembre 2018. Féliciter les agents pour leur engagement, la qualité des travaux fournis, c'est bien et c'est nécessaire. Mais quand cela se traduit pas un petit plus, c'est encore mieux.

Enfin, actualité oblige, nous constatons comme bien d'autres concitoyens en action le 17 novembre dernier, que les frais de déplacement routiers ont fortement augmenté ces derniers temps. Pendant ce temps, les remboursements offerts par la Direction n'ont pas augmenté depuis des années.

Nous renouvelons donc notre exigence de l'alignement du montant des indemnités kilométriques accordées sur le barème kilométrique retenu pour l'Impôt sur le revenu.

La délégation CGT était composée d'**Isabelle DUCHEMIN, Michel MAGREZ et Jérôme DESBROUSSES**, n'hésitez pas à les contacter pour plus de renseignement.

Ce compte rendu vous a intéressé ? La Charte informatique ne nous permet pas de le diffuser par mel sans votre accord. Pour recevoir nos prochaines informations par mel, contactez nous à l'adresse suivante : cgt.dircofi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr ou remettez le bulletin ci-dessous à l'un de nos militants

NOM : _____

PRENOM : _____

STRUCTURE : _____

SITE : _____

Adresse Mel :

- ☐ Je souhaite recevoir des informations de la CGT
- ☐ Je souhaite adhérer à la CGT